



DÉCISION DU MAIRE N° 2022/60

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Marché de location des illuminations de Noël de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT l'expiration du marché 2018MA08 relatif à la location des illuminations de Noël et la nécessité de le renouveler,

CONSIDÉRANT la consultation lancée sur la plateforme achatpublic.com,

CONSIDÉRANT les deux offres reçues dans les délais,

CONSIDÉRANT que l'offre de la société BLACHERE ILLUMINATIONS SAS, sise ZI des Bourguignons, 84400 APT, s'avère être économiquement et techniquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE :

Article 1 : la proposition de la société BLACHERE ILLUMINATIONS SAS, sise ZI des Bourguignons, 84400 APT est acceptée.

Article 2 : le présent marché est un marché public de fournitures, un accord cadre à bons de commande. Le montant de la prestation s'établit dans les limites suivantes :

- Montant maximum annuel de commandes : 20 000€ HT

Article 3 : le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable tacitement 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans.

Article 4 : les dépenses afférentes sont prévues au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 septembre 2022.

Mis en ligne le 14/09/2022
Document rendu exécutoire le 14/09/2022
Certifié par le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire,
Vice-président de la
communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20220914-2022-60-AR
Date de réception préfecture : 14/09/2022